

LE REGLEMENT DU CONCOURS

Art. 1 Ce concours gratuit s'organise dans le cadre de la deuxième édition de la commémoration de l'abolition de l'esclavage.

Le thème général choisi pour les deux concours est « l'esclavage et les abolitions ».

Les concours ont pour but de savoir comment, à partir de leur créativité, les enfants s'imaginent et peuvent représenter cette terrible période de notre histoire.

Art. 2 Sont admis à concourir :

- une première catégorie d'enfants âgés de 6 à 8 ans
- une seconde catégorie d'enfants âgés de 9 à 12 ans
- et une troisième de 13 ans et plus.

Tous les parents devront remplir la fiche d'inscription afin de donner leur autorisation parentale pour la participation aux concours.

Art.3 La date limite de remise des œuvres est fixée au 30 avril 2007.

Art.4 Les dessins seront exposés à l'occasion de l'exposition générale qui aura lieu le samedi 05 mai 2007 à la maison de quartier des trois mâts, place des justices (quartier les justices, 49000 Angers).

Les poèmes pourront être lus au public par leurs auteurs, le samedi 05 mai 2007 à partir de 18h, à la maison de quartier des trois mâts, place des justices (quartier les justices, 49000 Angers), après avoir obtenu une autorisation parentale.

Art.5 Les jurys seront composés de

Pour le concours de dessin

- au moins 1 professeur de dessin / plasticien
- d'autres membres divers.

Pour le concours de poèmes

- au moins 1 écrivain ou 1 professeur de lettres
- d'autres membres divers.

Art.6 Les nominations auront lieu le samedi 05 mai 2007 à la maison de quartier des trois mâts, place des justices (quartier les justices, 49000 Angers), à partir de 18h.

A cette occasion, de nombreuses récompenses seront offertes, en partenariat avec la librairie « CONTACT ».

Contact : <http://antillesguyaneanjou.over-blog.com>
antillesguyaneanjou@yahoo.fr

Manu au : 06.78.79.59.07